



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

OUV9

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
DECISION D'ATTRIBUTION¹**

Préalable :

En application :

- de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, relative aux marchés publics, article 28 ;
- du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, article 89 ;
- du Code Général des Collectivités Territoriales, article L 1414-3 ;

Conformément à la convention constitutive du groupement de commandes, notamment son article 7 :

« Commission d'appel d'offres

En application de l'article L1414-3 modifié par la Loi n°2016-1691 du 09 décembre 2016, une commission d'appel d'offres (CAO) du groupement est instaurée. Sont membres de cette commission d'appel d'offres :

- *Un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres ;*
- *Un représentant pour chacun des autres membres du groupement désigné selon les modalités qui leur sont propres (quand ils ne disposent pas de CAO)*

La commission d'appel d'offres est présidée par le représentant du coordonnateur. Pour chaque membre titulaire, il n'est pas prévu de suppléant. »

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE
EN TANT QUE COORDONATEUR DU GROUPEMENT DE COMMANDES

B - Objet de la consultation.

PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE NEUF ET ENTRETIEN DANS LE CADRE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES – MARCHÉ À BONS DE COMMANDES

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

C - Déroulement de la consultation.

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation.)

Publicité :

Procédure adaptée lancée le 13 juin 2018. Publication Picardie La Gazette

Date et heures limites de réception des offres : vendredi 29 juin 2018 à 12H00

- Composition de la commission d'appel d'offres.

Lors de sa réunion en date du 16 juillet 2018, le quorum n'a pu être constaté.
La commission d'appel d'offres a été à nouveau convoquée pour se réunir le 19 juillet 2018.

Elle se réunit alors valablement sans condition de quorum.

Lors de sa réunion en date du 19 juillet 2018, la commission d'appel d'offres était composée comme suit :

D1 - Membres à voix délibérative :

Le représentant de la CCALN en tant que coordonateur du groupement de commandes et un représentant pour chacune des communes suivantes :

Aubercourt, Aubvillers, Berteaucourt les Thennes, Braches, Coullemelle, Cottenchy, Démuin, Dommartin, Esclainvillers, Flers sur Noye, Folleville, Fouencamps, Fransures, Fresnoy en Chaussée, Grivesnes, Hallivillers, Hangest en Santerre, Jumel, La Neuville Sire Bernard, Lawarde Mauger L'Hortoy, Le Plessier Rozainvillers, Mailly Raineval, Mézières en Santerre, Morisel, Moreuil, Quiry le Sec, Rogy, Sauvillers Mongival, Thory

D2 - Membres à voix consultative :

Nom et prénom	Qualité

E - Fonctionnement de la commission d'appel d'offres.

Le quorum est atteint :

NON OUI

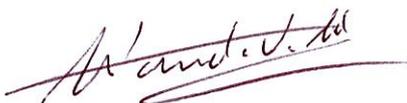
La commission d'appel d'offres

peut
 ne peut pas

valablement délibérer.

Secrétariat de la commission d'appel d'offres

VAN DE VELDE Flichel



F - Elimination des offres.

Nombre de plis reçus :

- dans les délais : ..4.... (nombre).
- hors délais :0..... (nombre).

Décision de la commission d'appel d'offres relative à l'élimination des offres :

La commission d'appel d'offres : (Cocher la case correspondante.)

- élimine les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres ;
- demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- Classement des offres.

Décision de la commission d'appel d'offres relative au classement des offres :

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres produit par le maître d'œuvre EVIA ci-annexé, la commission d'appel d'offres :

- retient le classement des offres proposé ;
- demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstentions : 0

H - Décision d'attribution.

☐ Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission d'appel d'offres décide : (Cocher la case correspondante.)

- d'attribuer le marché public ou l'accord-cadre à l'attributaire proposé ;
 - pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
 - pour les motifs mentionnés ci-dessous :
 - de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

☐ Résultat des votes :

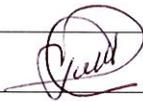
(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

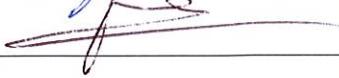
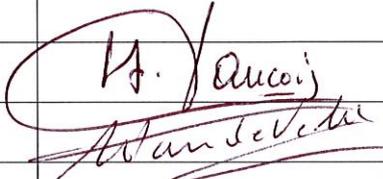
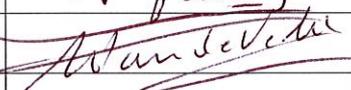
- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Est désignée comme attributaire du marché : STAG

I - Signature des membres de la commission d'appel d'offres.

(Indiquer dans le tableau ci-dessous les nom et prénom de chacun des membres de la commission d'appel d'offres présents. Le procès-verbal doit être signé par tous les membres ayant siégé en séance.)

COMMUNE	NOM DU REPRESENTANT	SIGNATURE
CCALN (coordonnateur)	DAIGNY Bernard	
Aubercourt	M. Bertrand Gilbert	
Aubvillers		
Berteaucourt les Thennes		
Braches		
Coullemelle		
Cottenchy	FIRMIN	
Démuin		
Dommartin	PALLIER	
Esclainvillers		
Flers sur Noye		
Folleville		
Fouencamps		

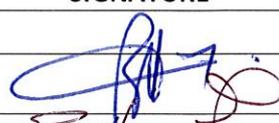
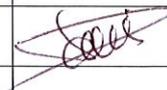
Fransures		
Fresnoy en Chaussée		
Hallivillers		
Hangest en Santerre	DUFRESNE FRANCIS ADJOINT VOIRIE	
Grivesnes	A M PREVOST	
Jumel		
La Neuville Sire Bernard	FRANCIS Péluy	
Lawarde Mauger L'Hortoy		
Le Plessier Rozainvillers		
Mailly Raineval		
Mézières en Santerre	FRANCOIS Mewé	
Morisel	VAN DE VELDE Michel	
Moreuil		
Quiry le Sec	LAMBERT Patrick	
Rogy		
Sauvillers Mongival		
Thory		

K - Observations des membres de la commission d'appel d'offres.

**COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – GROUPEMENT DE
COMMANDES – TRAVAUX DE VOIRIE**

EMARGEMENT

LE 19 JUILLET 2018 A 18H30 à Moreuil

COMMUNE	NOM DU REPRESENTANT	SIGNATURE
CCALN (coordonateur)	BRIGNY Bernard	
Aubercourt	M. Bertrand G. Dub	
Aubvillers		
Berteaucourt les Thennes		
Braches		
Coullemelle		
Cottenchy	M. PIERMIN	
Démuin		
Dommartin	PALLIER	
Esclainvillers		
Flers sur Noye		
Folleville		
Fouencamps		
Fransures		
Fresnoy en Chaussée	M. Ten excuse	
Hallivillers		
Hangest en Santerre	DUFRESNE FRANCIS ADJOINT VOIRIE	
Grivesnes	A.M. PREVOST	
Jumel		
La Neuville Sire Bernard	Davis Philippe	
Lawarde Mauger L'Hortoy		
Le Plessier Rozainvillers		
Mailly Raineval		

Mézières en Santerre	FRANCOIS Hewi	H (awnt)
Morisel	gaumont. excuse	.
Moreuil	VAN DE VELDE Michiel	Manstetela
Quiry le Sec	LAMBERT	Laess
Rogy		
Sauvillers Mongival		
Thory		

Communauté de Communes Avre Luce Noye

PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE NEUF ET ENTRETIEN 2018

**Groupement de Commande
Marché à bons de commandes**

RAPPORT TECHNIQUE D'ANALYSE DES OFFRES

Le présent rapport a pour objet de présenter l'analyse des offres de prix remises par les entreprises ayant participées à la consultation lancé pour les travaux susvisés.

Une Procédure adaptée (Articles 28 du Code des Marchés Publics) a été lancée le mercredi 13 juin 2018

La date limite de réception des offres était fixée au vendredi 29 juin 2018 - Heure : 12:00

4 entreprises ont présenté une offre.

I- Rappel du règlement de consultation

Le règlement de consultation (R.C.) stipulait à l'article 6 que les critères de l'article 53 du C.M.P. pour le jugement des offres étaient hiérarchisés par ordre décroissant et pondérés de la façon suivante :

<p>Prix Définition et appréciation du critère : $C_p = (\text{Offre la plus petite} / \text{Offre de l'entreprise}) \times 100 \times (\text{valeur de pondération})$ L'analyse se fera suivant un détail fictif de prestations type que définira le pouvoir adjudicateur</p>	70/100
<p>Valeur technique Définition et appréciation du critère : $C_v = \text{total des points} \times (\text{valeur de pondération})$. <u>Moyens mis à disposition du programme : 40 points</u> (humains et matériels) <u>Organisation : 50 points</u> (délai de préparation d'une commande, date de disponibilité pour la première commande 2018, gestion des riverains, analyse des contraintes) <u>Références de prestations similaires : 10 points</u></p>	30/100

« La répartition des points à l'intérieur d'un sous critère se fera suivant une grille de notation propre au maître d'œuvre ».

La commission procède à l'ouverture des plis.

II- VERIFICATION DES OFFRES

II-1 : Pièces administratives

Les 4 candidats ont remis les documents demandés aux articles 5.1.1 et 5.1.2 du règlement de consultation.

II-2 : Pièces techniques

STAG a modifié quelques unités de prix unitaires. Pour 2 d'entre elles, la correction est logique :

- prix 17.15, plot de verre, « U » au lieu de « M² »
- prix 40.23, voliges bois, « ML » au lieu de « T »



En revanche, elle modifie les unités de prix unitaires 12.1 et 12.2 (« M2 » au lieu de « M3 ») et 55.1 à 55.3 (« U » au lieu de « ENS »). Ces modifications changent faussent l'analyse sur le critère prix.

Aussi, nous avons demandé à STAG de corriger son BPU et de respecter les unités de prix 12.1, 12.2, 55.1, 55.2 et 55.3.

Après réception du BPU corrigé, les prix unitaires ont logiquement augmenté.

III – INFORMATION SUR LA SOUS-TRAITANCE

IREM précise qu'elle envisage la sous-traitance des enrobés, enduits, ECF et traitement à l'émulsion à COLAS ; la signalisation à Prosignia

STAG précise qu'elle envisage la sous-traitance les ECF à NEOVIA, REMCO pour la signalisation, SERVOISE pour les engazonnements et SNEI pour les essais d'étanchéité sur assainissements

EUROVIA précise qu'elle envisage la sous-traitance à REMCO pour la signalisation, TERSPECTIVE pour les engazonnements.

IV – NOTATION SELON LE CRITERE N° 1 (PRIX)

Avant ouverture des plis, le BET EVIA a présenté à la commission la grille du DQE fictif qui lui servira à juger les offres suivant le critère « PRIX ». Suivant cette grille et après saisie des BPU fournis par les candidats, les offres sont les suivantes :

Offre la plus basse : **STAG = 472 381.50 € HT**

Entreprise	offre vérifiée	TTC	note / 100	note pondérée
IREM	585 286.50	702 343.80	80.71	56.5
RAMERY	486 231.60	583 477.92	97.15	68.01
STAG	472 381.50	566 857.80	100	70
EUROVIA	497 338.95	596 806.74	94.98	66.49

info - @eurovia

V – NOTATION SELON LE CRITERE N° 2 (VALEUR TECHNIQUE)

A partir des 3 sous critères définis au règlement de la consultation, la notation selon la valeur technique est le suivant :

Entreprise	Moyens	Organisation	Références	note / 100	note pondérée
IREM	30	8	10	48,00	14,4
RAMERY	40	33	10	83,00	24,9
STAG	40	43	10	93,00	27,9
EUROVIA	40	43	10	93,00	27,9

Le détail de la notation de chaque candidat est joint en annexe.

VI – CLASSEMENT FINAL

A partir des critères de sélection développés précédemment le classement final est le suivant :

Entreprise	PRIX	MEMOIRE	TOTAL
STAG	70	27,9	97,9
EUROVIA	66,49	27,9	94,39
RAMERY	68,01	24,9	92,91
IREM	56,5	14,4	70,9

VII – CONCLUSION

Compte tenu des éléments d'analyse développés ci avant sur la base du règlement de consultation, il est proposé à la commission de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir :

STAG

13, rue du Sémaphore

80800 VILLERS BRETONNEUX

Tél : 03 22 96 44 50 ; fax : 03 22 96 82 24

Courriel : stag@lhotellier.fr

SIRET : 381 818 558 0052 ; RCS Amiens ; APE : 4211Z

Berteaucourt les Dames, le 3 juillet 2018

Le Maître d'Œuvre



VALEUR TECHNIQUE	points maxi	NOTE	COMMENTAIRES
<u>Moyens :</u>			
- humains	20	10	2 équipes seulement en VRD
- matériels	20	20	corrects et envisage la sous traitance des enrobes, enduits, ECF et traitement à l'émulsion à COLAS ; la signalisation à prosignia
	40	30	
<u>Organisation :</u>			
- délai de préparation d'une commande	15	8	1 semaine ce qui parait très court
- date de disponibilité pour la première commande	10	0	sous 15 jours (délai légal des DICT), Ne répond pas à la question
- gestion des riverains	15	0	rien
- analyse des contraintes	10	0	rien
	50	8	
<u>Références de prestations similaires :</u>	10	10	bien
	100	48	

CANDIDAT EVALUE :

RAMERY

VALEUR TECHNIQUE	points maxi	NOTE	COMMENTAIRES
<u>Moyens :</u>			
- humains	20	20	bien
- matériels	20	20	bien
	40	40	
<u>Organisation :</u>			
- délai de préparation d'une commande	15	15	1 mois
- date de disponibilité pour la première commande	10	8	septembre 2018, ce qui paraît surprenant compte tenu du plan de charge des entreprises actuellement
- gestion des riverains	15	5	éléments succincts et généralistes
- analyse des contraintes	10	5	éléments généralistes
	50	33	
<u>Références de prestations similaires :</u>	10	10	bien
	100	83	

CANDIDAT EVALUE :

STAG

VALEUR TECHNIQUE	points maxi	NOTE	COMMENTAIRES
<u>Moyens :</u>			
- humains	20	20	bien
			bien, sous-traitance envisagée à NEOVIA pour les ECR,
			REMCO pour la signalisation, SERVOISE pour les
- matériels	20	20	engazonnements et SNEI pour les essais d'étanchéité sur
			assainissements
	40	40	
<u>Organisation :</u>			
- délai de préparation d'une commande	15	15	3 semaines
			3 septembre 2018, ce qui paraît surprenant compte tenu du
- date de disponibilité pour la première commande	10	8	plan de charge des entreprises actuellement
- gestion des riverains	15	15	bien
- analyse des contraintes	10	5	éléments généralistes
	50	43	
<u>Références de prestations similaires :</u>	10	10	bien
	100	93	

CANDIDAT EVALUE :

VALEUR TECHNIQUE	points maxi	NOTE	COMMENTAIRES
<u>Moyens :</u>			
- humains	20	20	bien
- matériels	20	20	bien, sous traitance envisagée à REMCO pour la signalisation, TERSPECTIVE pour les engazonnements
	40	40	
<u>Organisation :</u>			
- délai de préparation d'une commande	15	15	3 semaines
- date de disponibilité pour la première commande	10	8	septembre 2018, ce qui parait surprenant compte tenu du plan de charge des entreprises actuellement
- gestion des riverains	15	15	bien
- analyse des contraintes	10	5	éléments généralistes
	50	43	
<u>Références de prestations similaires :</u>	10	10	bien
	100	93	

**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
DECISION D'ATTRIBUTION¹**

Préalable :

En application :

- de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, relative aux marchés publics, article 28 ;
- du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, article 89 ;
- du Code Général des Collectivités Territoriales, article L 1414-3 ;

Conformément à la convention constitutive du groupement de commandes, notamment son article 7 :

« Commission d'appel d'offres

En application de l'article L1414-3 modifié par la Loi n°2016-1691 du 09 décembre 2016, une commission d'appel d'offres (CAO) du groupement est instaurée. Sont membres de cette commission d'appel d'offres :

- *Un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres ;*
- *Un représentant pour chacun des autres membres du groupement désigné selon les modalités qui leur sont propres (quand ils ne disposent pas de CAO)*

La commission d'appel d'offres est présidée par le représentant du coordonnateur. Pour chaque membre titulaire, il n'est pas prévu de suppléant. »

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

EN TANT QUE COORDONATEUR DU GROUPEMENT DE COMMANDES

B - Objet de la consultation.

PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE NEUF ET ENTRETIEN DANS LE CADRE D UN GROUPEMENT DE COMMANDES – MARCHÉ A BONS DE COMMANDES

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

C - Déroulement de la consultation.

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation.)

Publicité :

Procédure adaptée lancée le 13 juin 2018. Publication Picardie La Gazette

Date et heures limites de réception des offres : vendredi 29 juin 2018 à 12H00

- Composition de la commission d'appel d'offres.

Lors de sa réunion en date du 16 juillet 2018

la commission d'appel d'offres était composée comme suit :

D1 - Membres à voix délibérative :

Le représentant de la CCALN en tant que coordonnateur du groupement de commandes et un représentant pour chacune des communes suivantes :

Aubercourt, Aubvillers, Berteaucourt les Thennes, Braches, Coullemelle, Cottenchy, Démuin, Dommartin, Esclainvillers, Flers sur Noye, Folleville, Fouencamps, Fransures, Fresnoy en Chaussée, Hallivillers, Hangest en Santerre, Jumel, La Neuville Sire Bernard, Lawarde Mauger L'Hortoy, Le Plessier Rozainvillers, Mailly Raineval, Mézières en Santerre, Morisel, Moreuil, Quiry le Sec, Rogy, Sauvillers Mongival, Thory

D2 - Membres à voix consultative :

Nom et prénom	Qualité

E - Fonctionnement de la commission d'appel d'offres.

Le quorum est atteint :

NON

OUI

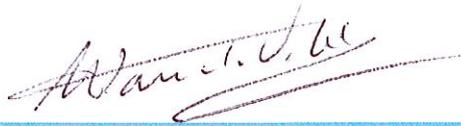
La commission d'appel d'offres

- peut
 ne peut pas

valablement délibérer.

☒ **Secrétariat de la commission d'appel d'offres**

X VAN DE VELOE Michel



F - Elimination des offres.

☒ Nombre de plis reçus :

- dans les délais : ..4.... (nombre).
- hors délais :0..... (nombre).

☒ Décision de la commission d'appel d'offres relative à l'élimination des offres :

La commission d'appel d'offres : (Cocher la case correspondante.)

- élimine les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres ;
- demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

☒ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour :
- Contre :
- Abstentions :

- Classement des offres.

☒ Décision de la commission d'appel d'offres relative au classement des offres :

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres produit par le maître d'œuvre EVIA ci-annexé, la commission d'appel d'offres :

- retient le classement des offres proposé ;
- demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

☒ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour :
- Contre :
- Abstentions :

H - Décision d'attribution.

☑ Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission d'appel d'offres décide : (Cocher la case correspondante.)

- d'attribuer le marché public ou l'accord-cadre à l'attributaire proposé ;
- pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
- pour les motifs mentionnés ci-dessous :
- de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

☑ Résultat des votes :

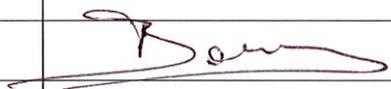
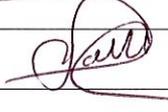
(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour :
- Contre :
- Abstentions :

Est désignée comme attributaire du marché :

I - Signature des membres de la commission d'appel d'offres.

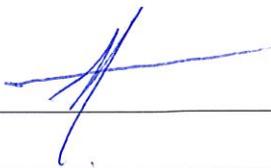
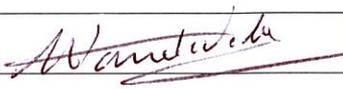
(Indiquer dans le tableau ci-dessous les nom et prénom de chacun des membres de la commission d'appel d'offres présents. Le procès-verbal doit être signé par tous les membres ayant siégé en séance.)

COMMUNE	NOM DU REPRESENTANT	SIGNATURE
CCALN (coordinateur)	DANIEL BENOIT	
Aubercourt	BENOIT DANIEL	
Aubvillers		
Berteaucourt les Thennes	Boucher Michel	
Braches		
Coullemelle		
Cottenchy		
Démuin	DOVERGNE	
Dommartin	PALLIER	
Esclainvillers		
Flers sur Noye	BEAUMONT	
Folleville		
Fouencamps		
Fransures		
Fresnoy en Chaussée		
Hallivillers		

GRIVESNES

A. A. PREVOST



Hangest en Santerre	Jacques Hennebert, Maire	
Jumel		
La Neuville Sire Bernard	DARCIS Philyppe	
Lawarde Mauger L'Hortoy		
Le Plessier Rozainvillers		
Mailly Raineval		
Mézières en Santerre		
Morisel	VAN DE VELDE Michel	
Moreuil		
Quiry le Sec		
Rogy		
Sauvillers Mongival		
Thory		

K - Observations des membres de la commission d'appel d'offres.

